

## APPEL D'OFFRE

Le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification a réaménagé les modalités d'intervention du service d'entretien de l'éclairage public par un système voisin par délibération du 2 avril 2003.

A la suite de ce réaménagement, une entreprise a été choisie par la Municipalité. Une convention a été signée entre l'entreprise retenue et la Commune.

Cette convention a pris fin en 2007. Il convenait donc de faire un nouvel appel d'offre.

Après une mise en concurrence sur procédure adaptée, quatre offres ont été reçues. Le Conseil Municipal a examiné les différentes offres.

L'offre de l'entreprise Escaffit portant les meilleures conditions de prix et d'offres de services a été retenue.

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 7 avril 2008 charge Monsieur le Maire de signer la convention de services de l'entreprise Escaffit.